

2024-2029



Plan d'action en développement durable



Table des matières

Liste des acronymes	ii
Glossaire	3
Mot du conseil municipal	7
Portrait sommaire de la Ville de Boisbriand	8
Qu'est-ce qu'un Plan d'action en développement durable?	9
Démarche d'élaboration du Plan d'action en développement durable	10
Étape 1 : Mise à jour de la Politique environnementale	10
Étape 2 : Élaboration du Plan d'action en développement durable	10
1. Orientation environnementale	12
OBJECTIF 1.1 Protéger et mettre en valeur les milieux naturels du territoire	12
OBJECTIF 1.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'administration municipale	13
OBJECTIF 1.3 Réduire les îlots de chaleur urbains et augmenter la couverture végétale	13
OBJECTIF 1.4 Réduire l'impact environnemental des ICI	14
OBJECTIF 1.5 Améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles produites à l'échelle de la Ville	15
OBJECTIF 1.6 Augmenter le niveau de connaissance de la population en matière d'environnement	16
2. Orientation socioculturelle	17
OBJECTIF 2.1 Améliorer la qualité des infrastructures récréatives, culturelles et sportives	17
OBJECTIF 2.2 Augmenter l'équité et la cohésion sociale	17
OBJECTIF 2.3 Augmenter l'utilisation des modes de transport durable par la population	18
OBJECTIF 2.4 Favoriser la mixité des typologies résidentielles, incluant les logements sociaux et abordables	19
OBJECTIF 2.5 Maintenir l'accessibilité des activités récréatives, culturelles et sportives	19
3. Orientation économique	21
OBJECTIF 3.1 Augmenter le niveau de connaissance de la Ville sur les actifs municipaux	21
OBJECTIF 3.2 Créer des milieux de vie complets	21
OBJECTIF 3.3 Dynamiser le secteur agricole local	22
OBJECTIF 3.4 Mettre en œuvre des mesures écofiscales	22
4. Orientation gouvernance	24
OBJECTIF 4.1 Améliorer la concertation entre les services de l'administration municipale	24
OBJECTIF 4.2 Encourager la participation citoyenne	25
OBJECTIF 4.3 Réduire la consommation de papier de l'administration municipale	25
OBJECTIF 4.4 Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville	26
Conclusion	27
Bibliographie	28



Liste des acronymes

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CO₂	Dioxyde de carbone
CRD	Construction, rénovation et démolition
KM	Kilomètre
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NAQ	Nature-Action Québec
PADD	Plan d'action en développement durable
SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement réalisable



Glossaire

Sauf indication contraire, les définitions suivantes sont tirées de la Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française.

Actifs municipaux

Terme définissant l'ensemble des infrastructures, des bâtiments et des équipements gérés et entretenus par la Ville. Ces actifs incluent, par exemple, les véhicules et la machinerie lourde, le réseau d'égouts, les parcs, etc. (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), 2018).

Action

Moyens concrets à mettre en œuvre sur un horizon de cinq (5) ans dans le cadre d'une démarche de Plan d'action en développement durable afin d'atteindre les cibles du document et, par le fait même, les objectifs, contribuant ainsi à la réalisation des orientations et de la vision (voir « Cible », « Objectif », « Orientation » et « Vision ») (NAQ, 2024).

Cible

Valeur à atteindre pour les indicateurs d'un Plan d'action en développement durable. L'atteinte des cibles fixées permet de déterminer l'atteinte des objectifs. Les cibles peuvent être atteintes par la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain et sont mises à jour à tous les cinq (5) ans (voir « Action » et « Objectif ») (NAQ, 2024).

Commerce/ service de proximité

Établissement de petite superficie situé au cœur d'un quartier et qui offre souvent des services de base, par exemple une épicerie, un dépanneur, un restaurant ou une station d'essence.

Consolidation d'équipe

Désigne un ensemble d'actions visant à améliorer le fonctionnement et la cohésion d'une équipe, à préciser les rôles et les responsabilités de ses membres et à accroître le potentiel de chacun afin d'atteindre un meilleur niveau de performance.

Démarche de communauté nourricière

Action structurante et inclusive visant à mieux comprendre son territoire et à coordonner les actions en vue de rassembler les acteurs du système alimentaire local, de renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaires de la communauté et de développer une culture de l'alimentation saine, locale et écoresponsable (Vivre en Ville, 2024).

Écofiscalité	Ensemble des instruments économiques (ou mesures fiscales) visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement, à encourager les activités désirables et à stimuler l'innovation. L'écofiscalité s'appuie sur le principe de l'utilisateur-payeur, selon lequel une entreprise ou un individu doit assumer les coûts liés à son utilisation d'une ressource ou d'un service public, et sur celui du pollueur-payeur, selon lequel un pollueur (généralement une entreprise ou une compagnie) doit assumer les coûts liés à la prévention et à la lutte contre la pollution qui résulte de ses activités.
Espace tampon	Espace vert aménagé conformément au règlement servant à séparer et à réduire les impacts visuels ou sonores entre deux zones ou deux usages et qui comprend tous les ouvrages pouvant être implantés à l'intérieur de l'emprise de l'espace, par exemple un écran végétal, une butte de terre, un mur antibruit ou une clôture végétalisée (Règlement RV-1441 sur le zonage).
Gaz à effet de serre	Gaz naturellement présent dans l'atmosphère terrestre qui contribue à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. L'augmentation de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère à cause de l'activité humaine contribue au réchauffement planétaire et, par conséquent, aux changements climatiques (MELCCFP, s. d.).
ICI assimilable	Industrie, commerce et institution dont la génération de matières résiduelles est comparable, en nature et en quantité, à celle d'une unité d'occupation résidentielle (Éco Entreprises Québec, 2024).
Îlot de chaleur	Zone urbaine où une élévation de température accrue est observée en raison du recouvrement excessif des surfaces par des matériaux conservant la chaleur, tels que l'asphalte et les surfaces foncées, créant ainsi une différence de température marquée avec les zones environnantes.
Indicateur	Échelle de mesure qui, accompagnée de cibles, permet de déterminer l'atteinte des objectifs d'un Plan d'action en développement durable. Un indicateur est mis à jour à tous les cinq (5) ans (voir « Cible » et « Objectif ») (NAQ, 2024).
Indice de canopée (couvert forestier)	Pourcentage de la superficie du territoire occupé par la couverture procurée par la cime des arbres (canopée) de trois (3) mètres et plus, mesurée par photographies aériennes réalisées en été (CMM, 2022).
Logement abordable	Au Canada, un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt d'un ménage (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2018).

Logement social et communautaire

Type d'immeuble locatif qui peut appartenir à une coopérative d'habitation ou à un organisme à but non lucratif (Ville de Montréal, s. d.). Les habitations à loyer modique (HLM) et les habitations abordables pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et pour familles de l'Office d'habitation de Thérèse-De Blainville entrent aussi dans cette catégorie.

Milieu de vie complet

Milieu où il est possible à la fois d'habiter et d'effectuer la majorité de ses activités quotidiennes (consommer, se récréer, aller à l'école primaire, voire secondaire) à la marche. Un milieu de vie complet est généralement caractérisé par une mixité d'activités et d'usages (Vivre en Ville, s. d.).

Mode de transport durable

Terme générique désignant les modes de transport autres que l'auto solo, c'est-à-dire les transports en commun et les transports actifs (voir « Transport actif » et « Transport collectif »).

Navette

Déplacement d'une personne entre son domicile et son lieu de travail (Statistique Canada, 2021).

Objectif

Énoncé d'un Plan d'action en développement durable qui formule ce que la Ville souhaite accomplir dans un horizon temporel de cinq (5) ans afin d'atteindre les orientations et la vision du Plan d'action en développement durable (voir « Orientation » et « Vision ») (NAQ, 2024).

Orientation

Énoncé stratégique d'un Plan d'action en développement durable ayant une portée de 10 ans qui permet d'orienter et de regrouper des objectifs et des actions qui relèvent d'une même sphère du développement durable (NAQ, 2024).

SMART

Acronyme qui définit des critères permettant d'établir des buts et des objectifs idéaux et efficaces. Un objectif SMART doit être spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement réalisable (Banque du Canada, s. d.).

Surface végétalisée

Superficie de terrain, au niveau du sol, recouverte de végétaux.

Transport actif

Mode de transport qui consiste à utiliser sa propre énergie pour se déplacer, tel que la marche et le vélo.

Transport collectif

Mode de transport autre que l'auto solo, tel que le covoiturage et les transports en commun, mis à la disposition du public (autobus, métro, train, navette, taxi).

Typologie et mixité résidentielle

Classification des différents types d'habitations (maison individuelle ou unifamiliale, maison bi générationnelle, maison jumelée, maison en rangée, condominium, multiplex). La mixité résidentielle consiste à avoir, dans une zone géographique ou une collectivité donnée, des types d'habitations différents.

Vision

Énoncé d'un Plan d'action en développement durable annonçant les intentions d'une ville quant à ce qu'elle entend accomplir sur un horizon d'environ 20 ans en matière de développement durable (NAQ, 2024).



Mot du conseil municipal

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et une réelle fierté que nous vous présentons le Plan d'action en développement durable, document complémentaire à la Politique environnementale.

Le Plan est composé d'actions, desquelles découlent des cibles et des indicateurs précis qui sont établis dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés. Il sera mis en œuvre au cours des cinq (5) prochaines années, puis révisé afin de nous assurer qu'il demeure pertinent et aligné sur la vision, les orientations et les objectifs de la Politique.

Nous désirons souligner l'implication et la contribution de Marie-Claude Trachy-Bourget, conseillère en environnement et aux matières résiduelles au Service du génie, et des membres citoyens qui siègent à la Commission de l'environnement. Avec vous, nous avons pu réaliser ce projet qui permettra d'assurer la protection de l'environnement et la qualité de vie des générations actuelles et futures.

Le conseil municipal

« Le Plan d'action en développement durable est le résultat d'une réflexion et d'une concertation entre le conseil municipal, les membres de la Commission de l'environnement, les citoyens et les services municipaux. À mes yeux, il est le reflet d'un engagement collectif en matière de protection environnementale et de développement durable. »

Christine Beaudette
Mairesse

« Le Plan d'action est un outil précieux qui nous permettra d'assurer le déploiement de la Politique environnementale et de mesurer la portée de nos actions. C'est par la somme des gestes individuels, aussi simples soient-ils, que nous atteindrons ensemble nos objectifs. »

Maude Whittom
Conseillère municipale et présidente
de la Commission de l'environnement

Membres du conseil municipal





Portrait sommaire de la Ville de Boisbriand

La Ville de Boisbriand, bordée par la rivière des Mille Îles, est située à l'entrée de la région des Basses-Laurentides, dans la MRC de Thérèse-De Blainville, et fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Sa superficie totale est d'environ 30 kilomètres carrés, dont 38 % sont occupés par des terres agricoles (Observatoire Grand Montréal, 2021). Fondée en 1946 sous le nom de municipalité de Sainte-Thérèse-Ouest, elle occupait à l'époque un territoire beaucoup plus vaste. Celui-ci prendra les délimitations qu'on lui connaît aujourd'hui à la suite d'une vaste expropriation en 1974 par le gouvernement du Canada pour la construction de l'aéroport international Montréal-Mirabel. Le développement de la Ville de Boisbriand, nom qui lui a été attribué en 1974, fut majoritairement soutenu par la présence de l'usine d'assemblage automobile de la General Motors, située sur l'actuel site du Faubourg Boisbriand.

Sa proximité avec les autoroutes 13, 15 et 640 ainsi que sa situation géographique privilégiée en font un lieu recherché par la population. En 2024, le nombre de citoyens – majoritairement des personnes de moins de 45 ans (59 %) – s'élève à 29 229 (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, s. d.) et devrait augmenter d'environ 4,1 % d'ici 2030 (Institut de la statistique du Québec, s. d.). Cette croissance démographique pourrait amplifier l'urbanisation du territoire, ce qui, en plus des problèmes engendrés par la crise climatique, augmenterait la pression sur les écosystèmes naturels.

La Ville de Boisbriand a donc entamé en 2008 un processus d'élaboration de sa première Politique environnementale après la réalisation d'un diagnostic environnemental de son territoire. Cet exercice lui a permis de se doter d'un cadre d'intervention et d'actions viable à long terme afin de connaître ses principaux défis en la matière. Ce plan reposait sur six (6) champs d'action : l'eau, les sols, l'air, les nuisances, le bruit et la gestion des matières résiduelles.

En 2016, souhaitant aller plus loin dans sa démarche, la Ville amorçait une planification stratégique pour les années 2018 à 2025. L'objectif consistait à se doter d'une nouvelle vision collective et engageante pour améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens. Plusieurs politiques municipales ont d'ailleurs été révisées en lien avec l'élaboration du Plan stratégique Vision 2025, notamment la Politique environnementale.

Face à l'aggravation de certains problèmes environnementaux planétaires et à l'urgence d'agir pour le climat, la Politique a fait l'objet d'une révision en 2023, afin d'assurer qu'elle demeure pertinente, ambitieuse et alignée sur les objectifs municipaux visant une transition écologique juste et nécessaire.

Complémentaire à sa Politique, la Ville se munit d'un Plan d'action en développement durable complet et structurant afin d'en concrétiser et d'en opérationnaliser le déploiement à l'ensemble de la communauté et du territoire. Ce dernier a été adopté par le conseil municipal le 7 mai 2024 et guidera l'ensemble des activités de la Ville afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable et de transition écologique.

Qu'est-ce qu'un Plan d'action en développement durable?

Au Québec, le développement durable s'entend d'un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (MELCCFP, s. d.). Ce développement doit toutefois passer par le changement en profondeur des modèles économiques et sociaux afin de transformer les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, dans une perspective de transition écologique. Un Plan d'action en développement durable est un outil qui permet d'orienter et de planifier ce changement de manière concrète et réaliste. Il décrit les moyens et les mesures spécifiques qui permettront d'atteindre et de respecter les grands objectifs que la Ville de Boisbriand s'est fixés, le tout en adéquation avec sa Politique environnementale.

Le Plan d'action s'appuie sur la Politique environnementale, laquelle vise à encadrer l'intégration de l'environnement au sein des projets, des décisions, des programmes et des autres activités de la Ville. En s'inscrivant dans une perspective de développement durable, la Ville de Boisbriand choisit de répondre aux besoins présents de sa communauté sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

19

objectifs

58

actions



Démarche d'élaboration du Plan d'action en développement durable

La réflexion entourant la révision de la Politique environnementale et l'élaboration d'un Plan d'action a débuté en 2022 par des discussions entre les membres de la Commission de l'environnement, formée de cinq (5) citoyens, trois (3) élus et une gestionnaire municipale. Ils ont transmis leurs aspirations à la Ville, puis la démarche s'est poursuivie en 2023 par un partenariat avec Nature-Action Québec (NAQ). Dans un souci de créer un document issu d'une démarche participative et intégrée, un comité de pilotage composé de plusieurs ressources de la Ville a été mis sur pied dès le début du projet. Le comité était formé de 12 employés et gestionnaires municipaux issus des services du génie, des travaux publics, de l'urbanisme, des loisirs ainsi que des communications et des relations avec les citoyens. Les employés et les gestionnaires des services des ressources humaines, des finances et des ressources informationnelles ont également été consultés.

Entre octobre 2023 et mai 2024, plusieurs rencontres ont permis de créer une synergie entre les membres du comité et ainsi de tirer profit des expériences et des opinions de chacun en vue de mettre à jour la Politique environnementale, puis de créer les différentes composantes du Plan d'action en développement durable.

Étape 1 : Mise à jour de la Politique environnementale

En 2023, la Ville de Boisbriand a entamé à la mise à jour de sa Politique environnementale afin de s'assurer qu'elle demeure pertinente, ambitieuse et alignée sur ses objectifs, en visant une transition écologique juste et nécessaire pour la protection de l'environnement et la qualité de vie de la population actuelle et future. Avec le comité de pilotage, **une vision sur un horizon de 11 ans a été définie** afin de projeter la ville en 2035.

Étape 2 : Élaboration du Plan d'action en développement durable

Le Plan d'action en développement durable est un document complémentaire à la Politique environnementale qui fixe des orientations et des objectifs à long terme, basés sur une vision qui respecte les principes du développement durable. Découlant directement de la vision, des orientations et des champs d'activité de la Politique environnementale, le Plan d'action est composé de 19 objectifs et de 58 actions qui seront, pour la plupart, à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années.

C'est en atteignant ses objectifs que la Ville de Boisbriand pourra mesurer l'ampleur des changements et des conséquences positives de la mise en œuvre des actions contenues dans le Plan d'action. Par conséquent, les objectifs choisis sont de type SMART, c'est-à-dire qu'ils sont spécifiques, mesurables par le biais d'indicateurs, atteignables, réalistes et temporellement réalisables.

Pour chaque indicateur, des cibles à atteindre ont été établies à partir de données de référence, c'est-à-dire les valeurs connues les plus récentes pour chacune d'elles (datant principalement de 2023 ou de 2024). Ces valeurs de référence sont essentielles pour mesurer le progrès de la Ville en regard de ces objectifs, puis pour juger de leur atteinte. Elles permettent aussi de viser des cibles ambitieuses, mais atteignables. Dans certains cas, des références restaient à obtenir ou à calculer au moment de produire ce document. Certaines cibles seront donc fixées en début de parcours.

Le cœur du Plan d'action en développement durable est composé d'actions qui représentent des moyens que la Ville se donne pour atteindre ses cibles et, par le fait même, ses objectifs. Désirant qu'il soit un plan pour l'ensemble de la collectivité, la Ville a diffusé, du 4 au 29 mars 2024, un sondage en ligne pour connaître les actions prioritaires que la population souhaite voir mises en œuvre. Au total, 113 personnes se sont exprimées – les actions prioritaires soulevées dans le

sondage ont été intégrées directement dans le Plan d'action. Ces dernières sont identifiées par le rang de priorité (1^{er}, 2^e, 3^e, etc.) qui leur a été accordé par les répondants au sondage, le cas échéant.

En plus d'avoir été sondée sur les actions, la population a également été questionnée sur le rôle que devrait prendre la Ville afin d'accélérer le déploiement du développement durable sur son territoire. Selon la population, la Ville devrait renforcer la réglementation et le respect de celle-ci en augmentant la surveillance et en sanctionnant les pratiques néfastes pour l'environnement (33 % des réponses) et offrir un soutien financier pour la réalisation d'initiatives en environnement (20 % des réponses).

Les actions ont donc été choisies par le comité de pilotage en s'appuyant sur ces éléments. Elles ont également été choisies selon leur spécificité, leur pertinence et leur faisabilité. **Toutefois, la liste d'actions n'est pas limitative : si l'occasion de réaliser une action non inscrite dans le Plan d'action en développement durable permettant l'atteinte d'un objectif se présentait dans les années à venir, la Ville la saisirait.**

Ultimement, les objectifs et leurs actions respectives sont interreliés – chaque changement contribuera à l'atteinte de la vision et à la construction d'un avenir plus responsable et durable pour les générations futures.

La mise en œuvre des différentes composantes du Plan d'action se fera de concert avec les autorités compétentes et la population. Ce sont toutefois les services de la Ville de Boisbriand qui sont les porteurs des actions qui y sont proposées.

Parc Dubois



1. Orientation environnementale

Un territoire résilient protégeant ses milieux naturels et ses espaces verts, tout en favorisant l'aménagement de nouvelles infrastructures adaptées aux changements climatiques.

OBJECTIF 1.1

Protéger et mettre en valeur les milieux naturels du territoire

La présence sur son territoire de nombreux espaces verts de même que la proximité de la rivière des Mille Îles et de territoires agricoles font de la ville de Boisbriand un milieu naturel riche et diversifié. La préservation et la protection de ces richesses représentent de grandes priorités et sont une fierté pour la population.

Actions	1.1.1	Caractériser les milieux naturels du territoire de la Ville et identifier les milieux à haute valeur écologique 4 ^e *
	1.1.2	Entreprendre des démarches de protection légale pour les milieux naturels à haute valeur écologique 1 ^{er}
	1.1.3	Poursuivre l'acquisition de terrains ayant une valeur écologique importante à des fins de conservation 2 ^e
	1.1.4	Créer un plan directeur des parcs et des espaces verts couvrant tous les secteurs de la Ville 3 ^e
	1.1.5	Intégrer des aménagements fauniques répondant aux besoins des espèces menacées ou vulnérables (ex. : jardins de pollinisateurs, cabanes à insectes, nichoirs à oiseaux, etc.) 5 ^e
	1.1.6	Évaluer la capacité de support des milieux naturels, puis explorer la possibilité de les mettre en valeur via une offre d'activités culturelles et sportives respectueuses de cette capacité

Indicateurs	Références	Cibles
Superficie de milieux naturels caractérisée (en hectares)	À déterminer	À déterminer
Superficie d'aires protégées (en hectares)	29	58
Nombre d'activités culturelles et sportives offertes annuellement par la Ville dans les milieux naturels (ex. : yoga en forêt, activités d'interprétation, etc.)	12	18

* La Ville a diffusé, du 4 au 29 mars 2024, un sondage en ligne pour connaître les actions prioritaires que la population souhaite voir mises en œuvre. Au total, 113 personnes se sont exprimées – les actions prioritaires soulevées dans le sondage ont été intégrées directement dans le Plan d'action. Ces dernières sont identifiées par le rang de priorité (1^{er}, 2^e, 3^e, etc.) qui leur a été accordé par les répondants au sondage, le cas échéant.

OBJECTIF 1.2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'administration municipale

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par la Ville de Boisbriand sont non négligeables à l'échelle régionale. Les actions ciblent les principaux secteurs émetteurs, soit le transport et les bâtiments municipaux. En plus de servir d'exemple, les efforts de réduction déployés par la Ville sont essentiels pour atténuer les changements climatiques et protéger l'environnement local.

Actions	1.2.1 Créer une politique de remplacement du parc de véhicules à essence de la Ville par des véhicules électriques ou hybrides 3 ^e
	1.2.2 Créer un plan de transition énergétique pour les bâtiments municipaux 4 ^e
	1.2.3 Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de tous les bâtiments municipaux
	1.2.4 Collaborer avec les acteurs régionaux à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan climat

Indicateurs	Références	Cibles
Quantité de gaz à effet de serre moyenne produite annuellement par les bâtiments municipaux (en tonnes d'équivalent CO ₂)	620	À déterminer
Quantité de gaz à effet de serre moyenne produite annuellement par les véhicules municipaux (en tonnes d'équivalent CO ₂)	693	À déterminer

OBJECTIF 1.3

Réduire les îlots de chaleur urbains et augmenter la couverture végétale

Les îlots de chaleur représentent un défi auquel un nombre grandissant de municipalités font ou feront face à court et à moyen terme, et ce, en raison des vagues de chaleur plus longues et plus fréquentes qu'auparavant, causées par les changements climatiques. En contrepartie, les végétaux agissent comme climatiseurs naturels en créant de l'ombre, en améliorant la qualité de l'air et en favorisant l'infiltration naturelle de l'eau dans les sols. Il importe donc d'agir dès maintenant afin de limiter l'impact des changements climatiques sur la santé publique et les milieux de vie.

Actions	1.3.1 Exiger par règlement une superficie minimale végétalisée pour tous les types de terrains du territoire, incluant les terrains résidentiels 1 ^{er}
	1.3.2 Exiger par règlement un minimum de superficie couverte par la canopée dans les stationnements des ICI pour l'ensemble du territoire 3 ^e
	1.3.3 Créer un plan de verdissement

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'initiatives mises en place par la Ville pour limiter la superficie des surfaces minéralisées (ex. : règlements, subventions, taxes, projets, etc.)	1	À déterminer
Pourcentage de surfaces végétalisées sur le territoire de la Ville	72 %	80 %
Superficie en canopée (en hectares)	769,60	808,08
Indice de canopée du quartier industriel	5,47 %	5,74 %
Indice de canopée du territoire de la Ville	27,5 %	28,9 %
Superficie du couvert forestier	602	632
Nombre d'arbres plantés annuellement sur les terrains municipaux	200	Maintien

OBJECTIF 1.4

Réduire l'impact environnemental des ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) font face à de nombreux défis qui leur sont propres en matière d'environnement, en fonction des activités qui y sont pratiquées. Les ICI de Boisbriand n'y font pas exception; leurs activités peuvent en effet avoir un impact important sur l'environnement. Leur engagement envers l'atteinte de la vision de la Ville est donc essentiel.

Actions	1.4.1 Rendre obligatoire la participation aux collectes de recyclage et de matières organiques pour les ICI assimilables 1 ^{er}
	1.4.2 Bonifier le programme d'accompagnement des commerces visant à réduire l'utilisation des plastiques à usage unique 2 ^e
	1.4.3 Réviser le règlement de zonage en resserrant les normes en lien avec les espaces tampons 3 ^e

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'entreprises du quartier industriel détenant une certification environnementale pour leur bâtiment (ex. : LEED®, Novoclimat, BOMA BEST®, WELL, Living Building Challenge™) et leurs pratiques écoresponsables (ex. : ICI on recycle, B Corp, ISO 14001, BNQ 21000, Carboresponsable)	2	5

Nombre d'ICI participant aux collectes des matières recyclables offertes par la Ville	550	564
Nombre d'ICI participant aux collectes des matières compostables offertes par la Ville	101	116
Quantité de résidus ultimes éliminée annuellement en provenance du secteur des industries, des commerces et des institutions (en tonnes)	13 947	13 250

OBJECTIF 1.5

Améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles produites à l'échelle de la Ville

La Ville de Boisbriand s'est fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction de la production de matières résiduelles. L'application de la hiérarchisation des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (ou principe des 3RV-E) lui permettra de les atteindre.

Actions	1.5.1 Créer et mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer les services offerts à l'écocentre afin d'inciter la population à le fréquenter davantage 1 ^{er}
	1.5.2 Réglementer la distribution des sacs et des autres produits en plastique à usage unique 2 ^e
	1.5.3 Offrir une vitrine aux initiatives locales qui favorisent le réemploi des biens 3 ^e
	1.5.4 Interdire de jeter les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs avec les matières destinées à l'élimination
	1.5.5 Inclure une clause de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) aux devis des contrats de construction pour les chantiers municipaux

Indicateurs	Références	Cibles
Taux de récupération des matières recyclables	66 %	75 %
Taux de récupération des matières organiques	51 %	70 %
Quantité de résidus ultimes éliminée annuellement par habitant (en kilogrammes)	245	233
Proportion des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) produits sur le territoire qui est valorisée	À déterminer	À déterminer
Pourcentage annuel de boues valorisables dirigées vers une filière de recyclage	9 %	À déterminer

OBJECTIF 1.6

Augmenter le niveau de connaissance de la population en matière d'environnement

À grande ou à petite échelle, chaque personne peut agir au quotidien et être un moteur de changement positif dans le cadre de la lutte contre la crise climatique. C'est en travaillant ensemble que les effets des gestes individuels s'additionneront et auront des retombées considérables. En augmentant le niveau de connaissance en environnement de sa population, la Ville de Boisbriand lui transmet les outils nécessaires pour poser les bons gestes qui contribueront à la lutte contre les changements climatiques sur son territoire.

Actions	1.6.1	Mettre en place des projets environnementaux et des défis collectifs qui favorisent la participation citoyenne (ex. : corvée de nettoyage, déminéralisation de surfaces asphaltées, plantation d'arbres, Défi Pissenlits) 1 ^{er}
	1.6.2	Évaluer la possibilité d'embaucher du personnel pour l'application de la réglementation environnementale
	1.6.3	Créer une campagne d'information, de sensibilisation et de vulgarisation sur différents sujets environnementaux et en effectuer la diffusion de façon continue 3 ^e
	1.6.4	Revoir la formule de la Journée de l'environnement

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'activités (ex. : conférences, ateliers) portant sur une thématique environnementale organisées annuellement par la Ville	5	Maintien
Nombre de publications portant sur une thématique environnementale diffusées annuellement par la Ville	92	Maintien

Projet participatif, Sous les pavés



2. Orientation socioculturelle

Un milieu de vie sain et de qualité qui permet d'accueillir et de répondre aux besoins de l'ensemble de la collectivité.

OBJECTIF 2.1

Améliorer la qualité des infrastructures récréatives, culturelles et sportives

Une offre municipale d'activités physiques et culturelles accrue et adaptée aux besoins de la population augmente le taux de participation à celles-ci – l'implication citoyenne est d'ailleurs associée à une hausse du capital humain et de la cohésion sociale, à une sécurité publique améliorée et à de nombreux bénéfices environnementaux. La Ville de Boisbriand a donc avantage à améliorer la gestion de ses infrastructures afin de maintenir la qualité de son offre et ainsi de mieux répondre aux besoins de ses citoyens.

Actions

- 2.1.1 Créer et mettre en œuvre un plan directeur des installations récréatives, culturelles et sportives (incluant les parcs et les espaces verts) 1^{er}
- 2.1.2 Créer et mettre en œuvre un programme d'inspection et d'entretien des équipements sportifs, incluant un inventaire et une liste des caractéristiques à vérifier 2^e

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre de plans directeurs des installations récréatives, culturelles et sportives	0	1

OBJECTIF 2.2

Augmenter l'équité et la cohésion sociale

Cet objectif vise à favoriser un environnement inclusif où chacun a les mêmes possibilités d'épanouissement sur le territoire. Ces actions permettent donc de réduire les inégalités, mais également de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Cet objectif contribuera à long terme à renforcer l'harmonie, la stabilité et la prospérité de la communauté boisbriannaise.

Actions

- 2.2.1 Développer et offrir des activités intergénérationnelles 1^{er}
- 2.2.2 Réviser les activités d'accueil offertes aux nouveaux résidents 2^e
- 2.2.3 Inclure l'accessibilité universelle dans l'ensemble des projets, des plans et des politiques de la Ville

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'initiatives ciblant les minorités sociales	0	3
Nombre de comités et de tables de concertation pour lesquels la Ville s'implique annuellement	7	Maintien
Nombre d'infrastructures municipales étant universellement accessibles	11	À déterminer

OBJECTIF 2.3

Augmenter l'utilisation des modes de transport durable par la population

L'utilisation des modes de transport durable comme solution de rechange conviviale à l'usage individuel de l'automobile doit être davantage mise de l'avant afin d'inciter les gens à réduire leur recours à leur voiture personnelle pour assurer leurs déplacements. Il s'agit d'un défi que la Ville de Boisbriand souhaite surmonter, et ce, malgré ses compétences d'intervention limitées – la planification et le développement du transport collectif relèvent en effet de l'ARTM.

Actions	2.3.1	Faire des représentations auprès des autorités compétentes (ARTM, Exo) pour que les services correspondent davantage aux besoins de la population en matière de transport en commun 1 ^{er}
	2.3.2	Créer un plan directeur d'aménagement et d'entretien des rues favorisant l'utilisation des modes de transport durable pour les déplacements quotidiens 2 ^e
	2.3.3	Effectuer une étude sur les besoins de la population en matière de transport en commun 3 ^e
	2.3.4	Effectuer une étude sur les besoins de la population en matière de transport actif

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et multifonctionnelles sur le territoire de la Ville	31,06	À déterminer
Pourcentage de la population ayant utilisé les transports en commun comme principal mode de transport (navette)	2,8 %	À déterminer
Pourcentage de la population ayant utilisé la marche comme principal mode de transport (navette)	4 %	4,4 %
Pourcentage de la population ayant utilisé le vélo comme principal mode de transport (navette)	0,4 %	0,5 %
Nombre de personnes par année utilisant le service d'autopartage	0	À déterminer

OBJECTIF 2.4

Favoriser la mixité des typologies résidentielles, incluant les logements sociaux et abordables

Sachant que 39 % des ménages boisbriannais éprouvent des besoins impérieux en matière de logement – c’est-à-dire que plus de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement (Statistique Canada, 2023) –, la difficulté d’accéder à la propriété et à un logement abordable décent est un problème auquel la Ville souhaite s’attaquer.

Actions	2.4.1 Réviser la réglementation en vigueur pour encourager les promoteurs à intégrer un minimum de logements abordables aux projets résidentiels d’envergure 1 ^{er}
	2.4.2 Réviser la réglementation d’urbanisme pour autoriser la construction et la rénovation d’unités d’habitation accessoires 2 ^e
	2.4.3 Élaborer une politique d’habitation
	2.4.4 Réviser la réglementation de zonage pour permettre la mixité des usages à l’intérieur des milieux de vie

Indicateurs	Références	Cibles
Pourcentage de logements abordables sur le territoire de la Ville	À déterminer	À déterminer
Nombre de logements sociaux et communautaires	119	À déterminer

OBJECTIF 2.5

Maintenir l’accessibilité des activités récréatives, culturelles et sportives

Le sondage sur la priorisation des actions mené dans le cadre de l’élaboration du présent Plan d’action en développement durable a confirmé la satisfaction de la population à l’égard des activités récréatives, culturelles et sportives offertes par la Ville, de même que l’importance de ces services pour les citoyens. La Ville souhaite donc maintenir ces activités.

Actions	2.5.1 Maintenir les ententes intermunicipales permettant à la population l’accès à des infrastructures d’autres municipalités 1 ^{er}
	2.5.2 Maintenir la gratuité et l’accessibilité de certaines activités récréatives, culturelles et sportives 2 ^e
	2.5.3 Explorer la possibilité d’augmenter le nombre de centrales de prêt et de location à prix modique de biens ou d’équipements domestiques, récréatifs, sportifs et adaptés

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'activités récréatives, culturelles et sportives offertes par la Ville	482	Maintien
Nombre d'activités gratuites offertes annuellement par la Ville	125	Maintien
Nombre d'organismes reconnus par la Ville offrant des activités à la population	48	Maintien

Parc Filiatrault





3. Orientation économique

Une économie responsable, diversifiée et respectueuse de l'environnement qui favorise les commerces de proximité, l'agriculture ainsi que l'achat local.

OBJECTIF 3.1

Augmenter le niveau de connaissance de la Ville sur les actifs municipaux

Il peut être ardu de décider s'il convient mieux d'entretenir, de remplacer ou de réparer des infrastructures municipales. Afin de prendre de bonnes décisions, il importe d'avoir les connaissances exactes sur ces actifs tout en envisageant la croissance future de la ville et les répercussions des changements climatiques sur ces infrastructures.

Actions	3.1.1 Créer un programme de gestion des actifs municipaux
---------	---

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre d'études réalisées sur les actifs municipaux	0	1

OBJECTIF 3.2

Créer des milieux de vie complets

En favorisant l'implantation de divers types d'habitations et en augmentant la densité, la Ville de Boisbriand contribue à la mixité des milieux de vie, qui est essentielle pour qu'ils soient considérés comme complets, et ce, tout en limitant l'étalement urbain sur son territoire.

Actions	3.2.1 Effectuer une analyse socioéconomique de la population afin d'identifier les besoins en matière de services et de commerces de proximité 1 ^{er}
	3.2.2 Intégrer des mesures pour la création de milieux de vie complets dans la politique d'habitation lors de son élaboration

Indicateurs	Références	Cibles
Pourcentage des ménages ayant un commerce de proximité dans un rayon de 1,2 km de leur résidence	À déterminer	À déterminer

Densité moyenne des habitations dans un rayon de 1,2 km des noyaux commerciaux	À déterminer	À déterminer
Nombre d'activités de concertation organisées annuellement pour consulter la population en lien avec la densification et les commerces de proximité	1	À déterminer

OBJECTIF 3.3

Dynamiser le secteur agricole local

Sachant que la zone agricole cultivable représente moins de 2 % du territoire québécois, il est essentiel de la conserver avec soin et de la protéger. Pourtant, chaque année, des terres agricoles sont sacrifiées au profit de l'étalement urbain, de divers projets industriels et de la spéculation. La Ville de Boisbriand souhaite contribuer à la préservation de ces terres, et ce, tout en mettant son agriculture locale en valeur.

Actions	3.3.1 Explorer la possibilité de créer un marché public local 1 ^{er}
	3.3.2 Maintenir la collaboration actuelle entre la Ville et la Fiducie agricole de Boisbriand
	3.3.3 Explorer la possibilité d'entreprendre une démarche de communauté nourricière

Indicateurs	Références	Cibles
Montant taxé annuellement sur les terres agricoles non exploitées	97 040 \$	103 130 \$
Superficie de terrains agricoles dont la Ville est propriétaire (en hectares)	89,8	À déterminer

OBJECTIF 3.4

Mettre en œuvre des mesures écofiscales

Malgré leurs pouvoirs en matière de financement, les municipalités québécoises tardent à mettre en place des mesures d'écofiscalité. Pourtant, l'adoption de règlements d'écofiscalité permet simultanément de diversifier les revenus, de protéger la biodiversité et de lutter contre les changements climatiques. La Ville de Boisbriand souhaite se munir d'instruments économiques permettant d'offrir des incitatifs pour changer les comportements de la population, des commerces et des industries et d'internaliser certains coûts.

Actions	3.4.1 Réviser le système de tarification de l'eau afin d'introduire une tarification modulée avec un taux plus élevé pour la très grande consommation résidentielle
	3.4.2 Instaurer une redevance sur la perte de canopée lors des travaux de construction industriels et commerciaux ainsi que pour les nouveaux projets résidentiels 3 ^e

3.4.3 Créer une subvention pour l'installation résidentielle de bornes de recharge pour les véhicules électriques 1^{er}

3.4.4 Instaurer une redevance modérée sur les surfaces pavées des terrains commerciaux et industriels, selon la superficie des surfaces

3.4.5 Instaurer une redevance de développement pour les nouveaux projets de développement résidentiel, commercial et industriel situés dans certaines zones du territoire

Indicateurs	Références	Cibles
Revenu annuel de la Ville autre que ceux issus de la taxe foncière	2 920 366 \$	À déterminer
Nombre de mesures écofiscales mises en place (subventions et taxes)	9	12

Vue aérienne, ville de Boisbriand





4. Orientation gouvernance

Une administration municipale à l'écoute, inspirante, cohérente et proactive qui agit en partenariat avec l'ensemble de la communauté.

OBJECTIF 4.1

Améliorer la concertation entre les services de l'administration municipale

L'amélioration de la concertation au sein des services municipaux ainsi qu'entre ceux-ci et le conseil municipal est nécessaire afin d'assurer le développement de services à valeur ajoutée, et ce, dans le respect des champs d'expertise de chacun. Une meilleure collaboration contribuera également au maintien d'une saine gestion, à l'élaboration et à la réalisation de projets et de programmes qui influenceront positivement la qualité des services offerts par la Ville, mais également la qualité de vie de la collectivité.

Actions	4.1.1	Réaliser un diagnostic sur la coordination entre les services
	4.1.2	Créer un comité consacré à la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable
	4.1.3	Organiser des réunions stratégiques une fois par trimestre avec le comité consacré à la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable
	4.1.4	Effectuer un suivi annuel de la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable auprès des élus
	4.1.5	Créer un guide de processus d'approbation et de réalisation d'un projet
	4.1.6	Maintenir les activités de consolidation d'équipe

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre de diagnostics portant sur la coordination entre les services	0	1
Nombre de réunions stratégiques tenues annuellement pour la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable	0	4
Nombre de suivis annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable présenté aux élus	0	1

Nombre de publications portant sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable diffusées annuellement par la Ville	0	1
Nombre de rencontres de consolidation d'équipe organisées annuellement pour l'administration municipale	32	Maintien

OBJECTIF 4.2

Encourager la participation citoyenne

La Ville de Boisbriand souhaite promouvoir la démocratie locale et ainsi favoriser une prise de décision durable, inclusive et représentative des préoccupations et des besoins de sa population. La Ville souhaite donc créer et mettre en œuvre une politique de participation citoyenne qui lui permettra d'atteindre son objectif.

Actions	4.2.1 Créer et mettre en œuvre une politique de participation citoyenne
---------	---

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre moyen de participants aux consultations publiques	250	Maintien
Nombre de sondages et d'activités de consultation menés annuellement	6	Maintien

OBJECTIF 4.3

Réduire la consommation de papier de l'administration municipale

Les technologies de l'information actuelles ne justifient plus l'utilisation excessive de papier qui, bien qu'elle puisse sembler anodine, peut entraîner des répercussions sur l'environnement, l'économie et la société. Afin de limiter ces impacts sur son territoire, la Ville de Boisbriand souhaite limiter la consommation de papier de l'administration municipale.

Actions	4.3.1 Réaliser un diagnostic organisationnel sur l'utilisation du papier au sein de l'administration municipale
	4.3.2 Créer et mettre en œuvre une politique de gestion sans papier pour l'ensemble de l'administration municipale
	4.3.3 Obliger l'impression recto verso au sein de l'administration municipale lorsque l'impression est nécessaire

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre de feuilles de papier utilisées annuellement par l'administration municipale	672 500	134 500

OBJECTIF 4.4

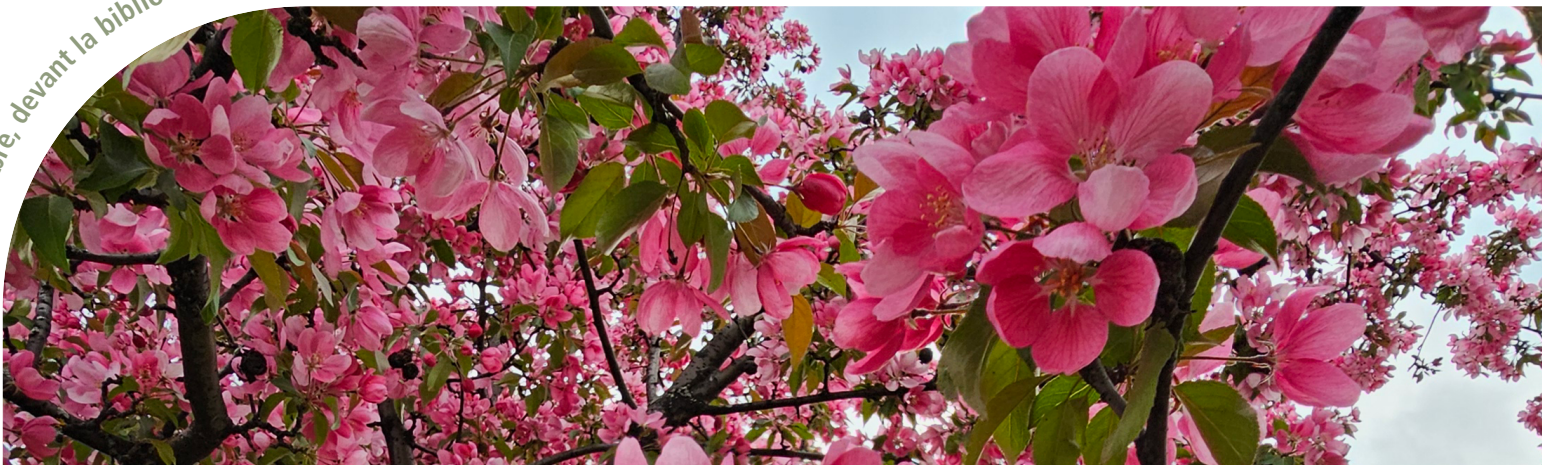
Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville

Un événement écoresponsable intègre les principes du développement durable dès l'étape de la planification, de manière à diminuer les impacts environnementaux négatifs (qui peuvent être très importants selon la nature et l'envergure de l'événement) et à maximiser les retombées positives sur le plan social et économique.

Actions	4.4.1	Créer et mettre en œuvre une politique d'événements écoresponsables pour l'ensemble des événements à grand déploiement organisés sur le territoire de la Ville 1 ^{er}
	4.4.2	Disposer des bacs de consignation lors de tous les événements organisés par la Ville durant lesquels des contenants consignés sont vendus 2 ^e
	4.4.3	Installer la station d'eau lors des événements extérieurs organisés par la Ville, lorsque possible 3 ^e
	4.4.4	Obtenir la certification Communauté bleue

Indicateurs	Références	Cibles
Nombre de politiques d'événements écoresponsables	0	1
Nombre d'événements organisés annuellement par la Ville pour lesquels les trois voies de tri sont disposés	14	À déterminer
Nombre d'activités extérieures organisées par la Ville pour lesquelles la station d'eau est installée	3	À déterminer
Certification Communauté bleue	0	1

Arbre, devant la bibliothèque



Conclusion

L'ensemble de cette démarche a permis à la Ville de Boisbriand d'incorporer les champs d'activité de la Politique environnementale dans un document intégré et axé sur l'action, en plus de répondre aux préoccupations de la population et de l'administration municipale. Les défis qui l'attendent pour atteindre ses objectifs sont à la fois ambitieux et à la mesure de ses capacités. Ce faisant, elle démontre qu'elle se dote de tous les outils nécessaires afin d'assurer une gestion adéquate et responsable de son territoire.

La réalisation de ce grand projet mise sur l'engagement de tous, à commencer par l'ensemble des services municipaux, qui l'intégreront dans leurs pratiques et en assureront la diffusion auprès des Boisbriannais.

Le Plan d'action en développement durable se veut évolutif, c'est-à-dire que des actions pourraient changer selon les occasions et les défis qui se présenteront. Les changements apportés devront être cohérents avec la vision, les orientations et les objectifs identifiés dans le Plan d'action. Un bilan périodique sera produit afin de présenter l'état de la situation quant à la réalisation des actions prévues et l'atteinte des objectifs.

Bibliographie

- Bouchard, M., Frohn, W. et Morin, R. (2010). « Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale », *Lien social et Politiques*, 63, 93-103. <https://doi.org/10.7202/044152ar>
- Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). (2018). « Guide de gestion d'actifs à l'intention des petites municipalités ». <https://ceriu.qc.ca/system/files/2018-06/Guide-gestion-des-actifs-a-l-intention-petites-municipalites.pdf>
- Chemins de transition. (2022). « Qu'entend-on par transition? ». <https://cheminsdetransition.org/transition/>
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2022). « Diffusion de l'indice de canopée métropolitain 2021 ». <https://cmm.qc.ca/nouvelles/diffusion-de-lindice-canopee-metropolitain-2021/>
- Conseil québécois des événements écoresponsables. (s. d.). « Événements écoresponsables ». <https://evenementecoresponsable.com/evenementsecoresponsables/>
- Conseil régional de l'environnement (CRE) de l'Estrie. (s. d.). « Accompagnement des industries, commerces et institutions (ICI) ». <https://crelaurentides.org/accompagnement-des-industries-commerces-et-institutions-ici/>
- Fédération canadienne des municipalités. (s. d.). « Programme de gestion des actifs municipaux ». <https://fcm.ca/fr/programmes/programme-gestion-actifs-municipaux>
- Office québécois de la langue française. (s. d.). Vitrine linguistique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>
- Institut de la statistique du Québec. (s. d.). « Projections de population – Municipalités ». <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>
- Jaoul-Grammare, M. et Stenger, A. (2022). « Quel rôle joue l'éducation dans les préoccupations environnementales? ». *Céreq Bref*, 417, 1-4. <https://www.cairn.info/revue-cereq-bref-2022-1-page-1.htm>
- Le pointeur : Municipalités en mouvement. (s. d.). « Présence d'infrastructures récréatives pour la pratique intérieure ». <https://lepointeur.ca/piste-action/presence-dinfrastructures-recreatives-pour-la-pratique-interieure/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2023). « Décret de population ». <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2013). « Réduction de la consommation de papier ». https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/outils/Fiche_13.pdf
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2018). « À propos du logement abordable au Canada ». <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables/-a-propos-du-logement-abordable/-a-propos-du-logement-abordable-au-canada#:~:text=Qu'entend%20par%20%C2%AB,locatif%20subventionn%C3%A9%20par%20le%20gouvernement.>
- Vivre en Ville. (s. d.). « Milieu de vie complet ». <https://collectivitesviables.org/articles/milieu-de-vie-complet.aspx>
- Vivre en Ville. (2013). « Mixité des activités ». <https://collectivitesviables.org/articles/mixite-des-activites.aspx>
- Vivre en Ville. (2024). « Bâtir des communautés nourricières ». <https://carrefour.vivreenville.org/dossier/batir-des-communautes-nourricieres>



Parc Dubois

940, boul. de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Tél. : 450 435-1954

www.boisbriand.ca

